- COMMUNE D'ORSAY -

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 mars 2006

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Etaient présents: Madame Marie-Hélène Aubry, Maire, Présidente, Monsieur Alain Holler, Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Monsieur Guy Aumettre, Mesdames Dominique Denis, Marie Lauriat, Adjoints - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Rosalina Da Silva Pinto, Monsieur Jaime Manueco, Madame Béatrice Covas, Monsieur David Bourgoin, Mesdames Jacqueline Bioulac, Marie-Françoise Parcollet, Messieurs Michel Thomas, Vincent Pilato, Madame Annie Gutnic (arrivée à 21 h 20), Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne.

Absents excusés représentés :

- Monsieur Roger	Ohlmann	pouvoir à	Monsieur	Guy	Aumettre
- Monsieur Jean	Monguillot	pouvoir à	Monsieur	Alain	Holler
- Monsieur Paul	Tremsal	pouvoir à	Monsieur	Jean	Montel
- Monsieur Charles	Zajde	pouvoir à	Monsieur	Jaime	Manueco
- Madame Jocelyn	e Atinault	pouvoir à	Madame	Edith	Rouchès
- Monsieur Christia	n Alessio	pouvoir à	Madame	Claudine	Chicheportiche
- Madame Agnès	Foucher	pouvoir à	Monsieur	Jean	Darvenne
- Madame Annie	Gutnic	pouvoir à	Monsieur	Jean-François	Dormont (jusqu'à 21 h 20)

Madame Odile Saint-Raymond est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU 30 JANVIER 2006 ET DU 20 FEVRIER 2006

Les procès-verbaux des séances du 30 janvier 2006 et du 20 février 2006 sont approuvés, à l'unanimité des présents.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Adoption** d'une mission relative à la modification du plan d'occupation des sols avec le bureau d'urbanisme SCURE
- **Don** de trois bungalows de chantier par l'entreprise Jean Lefebvre à la Mairie d'Orsay

- Contrat de maintenance pour le logiciel Avenio Service des Archives
- Contrat de maintenance passé avec la société Loan Solutions
- Avenant n°2 à la décision n°02-47 portant création d'une régie de recettes auprès du service jeunesse
- Convention de démarchage publicitaire exclusif avec la société DPL Publicité
- Reconduction du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la Petite Enfance - Lot n°1 - Epicerie avec la société Pomona Episaveurs
- **Reconduction** du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service Petite Enfance Lot n°2 Viandes fraîches avec la société Boucherie Bruneau
- **Reconduction** du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service Petite Enfance Lot n°3 Produits surgelés avec la société Surgelés Disval
- **Reconduction** du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service de la Petite Enfance Lot n°4 Boissons avec la société Tribouillet
- Reconduction du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service Petite Enfance - Lot n°6 - Œufs, fromages en portion, produits laitiers et margarines avec la société Pomona
- **Reconduction** du marché relatif à la fourniture de denrées alimentaires pour le service Petite Enfance Lot n°7 Laits infantiles avec la société Milupa-Nutricia
- Adoption d'un marché relatif aux travaux d'entretien d'ouvrages annexes d'assainissement et réhabilitation des canalisations avec l'entreprise Screg Ile-de-France Normandie
- **Adoption** d'un marché relatif aux travaux d'entretien des réseaux d'eaux usées et eaux pluviales d'assainissement avec l'entreprise Screg Ile-de-France Normandie
- Convention simplifiée de formation continue passée avec la société Ciril
- **Action** en justice Recours en annulation
- Adoption d'un marché relatif à l'acquisition de mobilier de bureau avec la société JM Bruneau
- **Décision** de poursuivre l'exécution du marché relatif à l'achat des motifs lumineux pour les illuminations de fin d'année avec la société Blachère Illumination
- Création d'un nouveau bordereau de prix relatif au marché de travaux d'entretien et de rénovation des installations d'éclairage et de la signalisation lumineuse tricolore avec l'entreprise STPEE
- Sortie d'inventaire de véhicules
- **Action** en justice Recours en annulation
- **Création** d'une régie de recettes Ville, pour la restauration des foyers des résidences des personnes âgées et pour le portage des repas à domicile
- **Passation** d'un contrat de prestations de services relatif à l'exploitation du stationnement réglementé et payant sur la voirie de la Commune d'Orsay avec le Groupe Eiffage Parking
- Adoption d'un marché relatif à l'accompagnement du projet de mise en œuvre d'un guichet unique avec la société Syntonie
- **Adoption** d'un marché relatif au lot n°2 «Fourniture de consommables informatiques» avec la société Acipa
- Adoption d'un marché relatif au lot n°1 «Fourniture de matériels informatiques» avec la société Infolution
- **Convention** de mise à disposition de matériel (orgue de l'église Saint-Martin Saint-Laurent) au profit de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay
- Adoption d'un contrat de mise à disposition du service <u>Di@lège</u> sur internet avec Electricité de France
- Contrat de mission d'examen technique passé avec la société Bureau Véritas

2006-19 - ADMINISTRATION GENERALE - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne), 1 voix contre (M. Thomas) complète le règlement intérieur adopté par délibération n°2003-67 du 24 juin 2003 par l'additif suivant :

Titre IV: Additif

Espace réservé à l'opposition municipale

Conformément à l'article L.2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales, les représentants de l'opposition municipale bénéficieront, à partir de l'entrée en vigueur des présentes dispositions, d'un espace dans le bulletin municipal.

La partie réservée à l'opposition comptera 2 000 signes, espaces compris.

Le texte sera proposé un mois avant chaque date de parution pour tenir compte du délai inhérent à la conception et à l'impression du journal municipal.

Les intéressés bénéficieront d'un planning, afin de disposer du temps nécessaire pour rédiger leurs articles.

Tout article présenté tardivement sera publié dans l'édition suivante.

Le service communication de la Commune contactera, en cas de nécessité, les élus pour régler les questions relatives à la présentation et à la mise en page de ces articles.

2006-20 - ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIEGER AU SEIN DE L'OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS

Le Conseil municipal procède, à l'unanimité, à mains levées, à la désignation d'un représentant du Conseil municipal à l'Office Municipal des Sports :

A obtenu : - Monsieur Jean-Marie SIFRE : 26 voix

7 abstentions

Monsieur Jean-Marie SIFRE ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, est élu en qualité de membre représentant le Conseil municipal au sein de l'Office Municipal des Sports.

2006-21 - INTERCOMMUNALITE - ADHESION DE LA COMMUNE DE CARRIERES-SUR-SEINE (YVELINES) AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DEFRANCE - AVIS DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal, par 31 voix pour, 2 abstentions (M. Darvenne, Mme Foucher) émet un avis favorable à l'adhésion de la Commune de Carrières-sur-Seine (Yvelines) au Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France pour les compétences en matière de distribution publique de gaz et d'électricité.

2006-22 - SPORTS - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA PISCINE MUNICIPALE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte les termes du règlement intérieur de la piscine municipale d'Orsay.
- Autorise le Maire à le signer
- Précise que le règlement intérieur sera affiché dans l'enceinte de la piscine municipale d'Orsay.

2006-23 - SPORTS - LIVRET DE NATATION SCOLAIRE POUR LES ENFANTS QUI FREQUENTENT LA PISCINE MUNICIPALE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet pédagogique de natation scolaire et le nouveau livret de natation scolaire pour les enfants des écoles élémentaires qui fréquentent la Piscine Municipale d'Orsay.

2006-24 - SPORTS - REVISION DU PLAN D'ORGANISATION DE LA SURVEILLANCE ET DES SECOURS DE LA PISCINE MUNICIPALE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau plan d'organisation de la surveillance et des secours de la piscine municipale d'Orsay.

2006-25 - FINANCES - FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) fixe, à compter de l'année 2006, le taux des trois taxes ménages, à savoir :

Taxes	Taux 2005	Variation de taux 2005/2006	Taux 2006
Taxe d'habitation	14,76 %	2,98 %	15,20 %
Taxe foncière (bâti)	21,01 %	3,00 %	21,64 %
Taxe foncière (non bâti)	76,85 %	2,99 %	79,15 %

2006-26 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE - EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve, la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2005

Section fonctionnement : + 1 883 430,01 € Section investissement : - 1 547 213,85 €

- Approuve, l'affectation provisoire pour un montant de 273 931,85 € du résultat excédentaire de la section fonctionnement 2005 en section investissement 2006,
- Approuve, la reprise anticipée des reports de crédits 2005

Recettes investissement : 2 602 542,00 € Dépenses investissement : 1 329 259,89 €

- Approuve, la section d'investissement du budget primitif 2006 par chapitres, d'une part en recettes (14 158 909,74 €) et d'autre part en dépenses (14 158 909,74 €),
- Approuve, la section de fonctionnement du budget primitif 2006 par chapitres, d'une part en recettes (24 320 698.25 €) et d'autre part en dépenses (24 320 698.25 €).
- Approuve globalement, le budget primitif de la Commune de l'exercice 2006.

2006-27 - FINANCES - VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 2 élus (M. Tremsal, Mme Saint-Raymond) ne participant pas au vote, 5 abstentions (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont) vote les subventions communales allouées aux associations et organismes, par secteur :

Secteur scolaire
 Secteur jeunesse - relations extérieures
 Secteur sports
 Secteur culturel
 Secteur social
 15 790 €
 58 665 €
 191 400 €
 210 990 €
 613 585 €
 1 090 430 €

2006-28 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - AMICALE SCOLAIRE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et l'Amicale Scolaire d'Orsay pour un montant de 31 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-29 - FINANCES – CONVENTION DE SUBVENTION - ASSOCIATION DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et La Maison des Jeunes et de la Culture (hors exploitation du cinéma Jacques Tati), pour un montant de 134 400 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-30 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - ASSOCIATION DES EMPLOYES COMMUNAUX D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et l'association des employés communaux d'Orsay pour un montant de 61 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-31 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - ASSOCIATION D'AIDE A DOMICILE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et l'Association d'aide à domicile pour un montant de 38 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-32 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - OFFICE MUNICIPAL D'ANIMATION ET DES FETES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et l'Office municipal d'animation et des fêtes pour un montant de 30 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-33 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - CLUB ATHLETIQUE D'ORSAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et le Club athlétique d'Orsay pour un montant de 123 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-34 - FINANCES - CONVENTION DE SUBVENTION - FOOTBALL CLUB ORSAY BURES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la convention de subvention entre la Commune et le Football Club Orsay-Bures pour un montant de 23 000 €.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 6574.

2006-35 - FINANCES - SUBVENTION A L'ASSOCIATION UGO PREV DANS LE CADRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DEMANDE DE SOUTIEN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 10 000 € à l'association UGO Prév.
- Dit que la dépense correspondante sera inscrite au budget primitif 2006 de la Commune au compte 6574.
- Dit qu'un complément de 2 000 € pourrait être attribué au mois de septembre, en fonction du bilan des actions de l'association UGO Prév.
- Autorise le Maire à solliciter le soutien de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de sa compétence de soutien à la prévention spécialisée en matière de Politique de la Ville.

2006-36 - FINANCES - SUBVENTION VERSEE DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EXPLOITATION ET LA GESTION DES SALLES DE CINEMA JACQUES TATI

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le versement d'une subvention pour les contraintes particulières de fonctionnement imposées à la MJC par la Commune d'Orsay, pour un montant de 116 300 €.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006 de la Commune sur le compte 67443.

2006-37 - FINANCES - BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT - EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

Approuve la reprise anticipée des résultats de clôture de l'exercice 2005

Section d'exploitation : 657 699,72 €
Section d'investissement : - 548 059,05 €

Approuve la reprise anticipée des reports de crédits constatés au compte administratif 2005

Recettes d'investissement : 986 587,50 € Dépenses d'investissement : 120 480,40 €

- Approuve la section d'investissement du budget primitif assainissement 2006 par chapitres, d'une part en recettes (2 685 656,27 €) et d'autre part en dépenses (2 685 656,27 €),
- Approuve la section d'exploitation du budget primitif assainissement 2006 par chapitres, d'une part en recettes (1 576 816,54 €) et d'autre part en dépenses (1 576 816,54 €),
- Approuve globalement le budget primitif assainissement pour l'exercice 2006.

2006-38 - FINANCES - VOTE DES IMPOSITIONS A COMPRENDRE DANS LES ROLES GENERAUX DE L'EXERCICE 2006

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne) approuve le montant des impôts à lever pour l'année 2006 correspondant aux montants des cotisations de la commune aux différents syndicats intercommunaux :

Budget de la commune	Montant des impôts à prélever au titre des frais d'investissement	Part Taxe professionnelle comprise dans l'attribution de compensation à reverser aux syndicats	Montants des impôts à prélever sur les taxes ménages
Syndicat intercommunal pour la création et la gestion d'un cimetière aux Ulis (SICOMU)	16 212,00 €	- 9 540,16 €	6 671,84 €
Syndicat intercommunal pour l'équipement des vallées de l'Yvette et de la Bièvre (SIEVYB)	1 229 732,56 €	- 212 815,03 €	1 016 917,53 €
Syndicat intercommunal pour l'aménagement hydraulique de la vallée de l'yvette (SIAHVY)	134 768,05 €		134 768,05 €
	1 380 712,61€	222 355,19 €	1 158 357,42 €

2006-39 - TARIFS - DROITS DE PLACE DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT (CENTRE ET BIO)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Fixe les droits de place des marchés d'approvisionnement de la Commune à compter du 1^{er} mai 2006 conformément au tableau suivant :

	Tarifs applicables en 2005 Marché du Centre	Tarifs Marché du Centre à compter du 1/5/2006	Tarifs marchés Bio et Mondétour en 2005	Tarifs Marché Bio à compter du 1/5/2006	Tarifs Marché Mondétour A compter du 1/5/2006
Droits de place sur allée principale, transversale ou de passage, et pour une profondeur maximale de 2,20 m					
-Places couvertes	2,73€	2,81 €	2,50€	2,57 €	2,50 €
le mètre linéaire de façade		4.04.6	4 70 6	4 75 0	4 70 6
-places découvertes	1,86 €	1,91 €	1,70€	1,75 €	1,70 €
le mètre linéaire de façade -Commerçants non abonnés Supplément, par mètre linéaire de façade	0,56 €	0,58 €	0,50€	0,52 €	0,50 €
Dadayanaa					
Redevance -Redevance d'animation et de publicité	1,17 €	1,21 €	1,07 €	1,10 €	1,07 €
Par commerçant et par séance					
Minimum de règlement par chèque	108,61 €	111,50 €	100,00€	102,66 €	100,00 €
pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté					

- Fixe la redevance globale forfaitaire d'occupation des marchés d'approvisionnement à 42 187.55 €.
- Accepte le principe d'une correction à opérer dans le versement de la redevance des marchés d'approvisionnement afin de tenir compte du gel tarifaire du marché de Mondétour.

2006-40 - PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires, suivant le récapitulatif ci-dessous, qui tient compte des modifications liées à :
 - 2 recrutements sur postes budgétés
 - 5 nominations stagiaires
 - 1 activité accessoire
 - 1 changement de filière
 - 12 transformations de poste (avancements de grades)
 - 2 créations de postes (PACTE) parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale et de l'Etat
 - 11 suppressions de postes

- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR	NOUVEAU CADRE D'EMPLOI	SERVICES CONCERNES
Recrutements sur postes budgétés 1 rédacteur titulaire	1 rédacteur non titulaire	Service communication
Poste non pourvu 1 agent administratif qualifié titulaire	1 agent administratif qualifié non	F.A.E.
Poste non pourvu Nominations stagiaires	titulaire	
3 agents des services techniques non titulaire - Postes pourvus	3 agents des services techniques stagiaires	Restauration scolaire Petite enfance
1 agent d'animation qualifié non titulaire - Poste pourvu	1 agent d'animation qualifié stagiaire	Centres de loisirs
1 auxiliaire de puériculture non titulaire - Poste pourvu	1 auxiliaire de puériculture stagiaire	Petite enfance
Activité accessoire Ingénieur	Ingénieur 50 % - (17 heures 50) - IB 580	Services Techniques
Changement de filière 1 agent des services techniques titulaire - Poste pourvu	1 agent d'animation qualifié	Centres de loisirs
Transformations de postes (avancements de grades) 1 attaché principal 2ème classe	1 attaché principal 1 ^{ère} classe	F.A.E.
2 adjoints administratifs	2 adjoints administratifs principaux 2 ^{ème} classe	Services Techniques Centres de loisirs
1 adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	1 adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	Ressources humaines
2 agents techniques qualifiés	2 agents techniques principaux	Scolaire Moyens généraux
2 agents de maîtrise qualifiés	2 agents de maîtrise principaux	Service Bâtiments
1 auxiliaire de puériculture	1 auxiliaire de puériculture principale	Petite enfance
1 auxiliaire de puériculture principale	1 auxiliaire de puériculture chef	Petite enfance
1 agent technique principal	1 agent technique chef	Scolaire
1 agent de maîtrise	1 agent de maîtrise qualifié	Moyens généraux

Créations de postes 2 contrats (pacte) parcours d'accès aux carrières de la Fonction Publique Territoriale et de l'Etat	Pourcentage du SMIC selon leur âge	Services techniques FAE
Suppressions de postes 3 contrôleurs de travaux titulaires	Postes budgétés non pourvus	Services techniques
1 médecin de 1ère classe titulaire	Poste budgété non pourvu	Médico-social
1 conseiller des activités physiques et sportives titulaire	Postes budgété non pourvu	Service des sports
2 éducateurs des activités physiques et sportives de 1ère classe titulaire	Postes budgétés non pourvus	Service des sports
1 opérateur des activités physiques et sportives principal titulaire	Poste budgété non pourvu	Service des sports
1 conservateur du patrimoine 1 ^{ère} classe titulaire	Poste budgété non pourvu	Service culturel
1 chef de service de police municipale titulaire	Poste budgété non pourvu	Police municipale
1 auxiliaire de soins titulaire	Poste budgété non pourvu	Petite enfance

2006-41 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE - INDEMNITE FORFAITAIRE REPRESENTATIVE DE SUJETIONS ET DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - FILIERE SOCIALE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve la création d'un régime indemnitaire pour la filière sociale, comme il suit :

<u>Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires</u>

1) - Assistant socio-éducatif

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Montant de référence annuel : 950 Euros

950 : 12 = 79,17 Euros par mois avec un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

2) - Assistant socio-éducatif principal

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Montant de référence annuel : 1050 Euros

1 050 :12 = 87, 50 Euros par mois avec un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

3) - Educateur de jeunes enfants

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Montant de référence annuel : 950 Euros

950 : 12 = 79, 17 Euros par mois avec un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

4) - Educateur de jeunes enfants principal

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Montant de référence annuel : 950 Euros

950 : 12 = 79, 17 Euros par mois avec un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

5) - Educateur de jeunes enfants chef

Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires

Montant de référence annuel : 1 050 Euros

1 050 :12 = 87, 50 Euros par mois avec un coefficient multiplicateur compris entre 1 et 5.

- Précise que cette indemnité pourra être augmentée, réduite ou même supprimée en cas de défaillance constatée de l'agent.

2006-42 - PERSONNEL COMMUNAL - LOGEMENTS DE FONCTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

 Fixe ainsi qu'il suit la liste des emplois pouvant bénéficier d'un logement de fonction compte-tenu des astreintes imposées par le service, en y ajoutant celui d'adjoint au responsable du service d'astreinte, dont le domicile est au 4, avenue de Montjay, à compter du 1^{er} avril 2006,

EMPLOIS	MISSIONS	NATURE
Directeur général des services	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions particulières qui lui sont confiées et des responsabilités qui lui incombent	Utilité de Service
Gardien de la Maison des Associations	Intérêt certain pour la bonne marche du service en raison des missions	Utilité de Service
Gardien de l'Hôtel de Ville	particulières qui leurs sont confiées et des responsabilités qui leurs incombent	
Gardien des bâtiments publics suivants : - Groupe Scolaire du Guichet - Groupe Scolaire de Mondétour - Gymnase Blondin (Centre) - Gymnase Marie Thérèse Eyquem (Guichet) - Tennis couverts de Mondétour - Centre Technique Municipal - Stade Municipal - La Grande Bouvêche	 Sécurité Entretien Activités relationnelles et administratives Chacun de ces domaines ne peut être exercé de jour comme de nuit que par la présence sur les lieux du titulaire de l'emploi 	Nécessité Absolue de Service
Responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service
Adjoint au responsable du service des astreintes	Disponibilité constante notamment le week-end et en soirée	Nécessité Absolue de Service

- Dit que les logements attribués pour nécessité absolue de service seront attribués gratuitement.
- Dit que l'attribution d'un logement pour nécessité absolue de service comporte également la gratuité de la fourniture d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage,
- Autorise le Maire à prendre les décisions individuelles correspondantes et à signer les contrats de concessions.

2006-43 - SERVICES TECHNIQUES - TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE L'ENSEMBLE DES RESEAUX AERIENS RUE ELISA DESJOBERT ET RUE DE L'YVETTE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise, d'une part, le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Sigeif concernant les travaux d'enfouissement de l'ensemble des réseaux aériens rue Elisa Desjobert et rue de l'Yvette, et d'autre part, s'engage à inscrire la partie des dépenses incombant à la Commune, soit 130 200 € TTC.

2006-44 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES DE L'ALLEE DES PLANCHES ET DE LA RUE ELISA DESJOBERT

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les actes afférents au marché de travaux de réfection de la voirie et des réseaux d'eaux usées et pluviales de l'allée des Planches et de la rue Elisa Desjobert avec la société EIFFAGE TP - APPIA - France RESEAUX, domiciliée 2, rue Hélène Boucher - 93337 NEUILLY SUR MARNE pour un montant global et forfaitaire de 983 386,49 euros TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et au budget annexe assainissement, section investissement.

2006-45 - SERVICES TECHNIQUES - PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL AVEC LA MAITRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 5 voix contre (Mme Parcollet, MM. Thomas, Pilato, Mme Gutnic, M. Dormont), 2 abstentions (Mme Foucher, M. Darvenne):

- Autorise le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec le Cabinet d'architectes Paillard Pélizza, maître d'œuvre dans le cadre du marché de travaux de l'opération de restructuration et de réaménagement des bureaux de l'Hôtel de Ville.
- Précise que le montant de ce protocole porte sur une indemnisation de 39 726, 92 € HT (trente neuf mille sept cent vingt six euros et quatre vingt douze centimes hors taxe).
- Dit que les crédits figurent au Budget Primitif 2006.

2006-46 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°3 AU MARCHE N°18/2003 - LOT N°2 «DEMOLITION - GROS ŒUVRE» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°3 relatif à l'augmentation de la masse des prestations de démolition-gros œuvre pour un montant de 20 332 € TTC avec l'entreprise Chanin dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-47 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°29/2003 - LOT N°3 «CLOISONS - FAUX PLAFONDS» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°2 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de cloisons/faux-plafonds pour un montant de 5 980 € TTC avec l'entreprise Auxiliaire du Bâtiment dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-48 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°20/2003 - LOT N°4 «SERRURERIE – MENUISERIES, ACIER» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°2 à l'augmentation de la masse des prestations de serrurerie menuiseries, acier pour un montant de 7 176 € TTC avec l'entreprise Serrurerie Bernard dans
 le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et
 autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-49 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°14/2003 - LOT N°7 «PLOMBERIE - SANITAIRES - CHAUFFAGE - VMC» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de plomberie sanitaires chauffage VMC pour un montant de 25 116 € TTC avec l'entreprise Schneider dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-50 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°15/2003 - LOT N°8 «ELECTRICITE, CABLAGE INFORMATIQUE» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°2 relatif à l'augmentation de la masse des travaux d'électricité et câblage informatique pour un montant de 4 186 € TTC avec l'entreprise STPEE dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-51 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°16/2003 - LOT N°9 «PEINTURE - REVETEMENT DE SOL SOUPLE - NETTOYAGE FINAL» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°1 relatif à l'augmentation de la masse des travaux de peinture, revêtement de sol souple et nettoyage final pour un montant de 40 664 € TTC avec l'entreprise Dureau dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-52 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°19/2003 - LOT N°10 «ASCENSEUR» AFFERENT A L'OPERATION DE RESTRUCTURATION ET D'AMENAGEMENT DES BUREAUX DE L'HOTEL DE VILLE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 abstentions (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant n°2 relatif à l'augmentation de la masse des prestations du lot « ascenseur» pour un montant de 1 853,80 € TTC avec l'entreprise Schindler dans le cadre de l'opération de restructuration et d'aménagement des bureaux de l'Hôtel de ville, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-53 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 AU MARCHE N°13/01 RELATIF A L'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE DES BATIMENTS COMMUNAUX - MCI ou MTI - P1 - P2 - P3

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'avenant concernant l'exploitation des installations thermiques mises en place dans le cadre de la restructuration de l'école maternelle du Centre par la société COFATHEC, et autorise le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-54 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT AU MARCHE RELATIF A LA REALISATION D'UN BATIMENT DE TYPE INDUSTRIEL AVEC LA SOCIETE LES CONSTRUCTIONS DASSE

Le Conseil municipal, par 26 voix pour, 7 voix contre (Mme Parcollet, M. Thomas, Mme Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Approuve le projet d'avenant relatif à l'augmentation de la masse des travaux concernant la construction d'un bâtiment de type industriel pour un montant de 35 881,20 € TTC avec la société Les Constructions Dasse et autorise Madame le Maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

2006-55 - SERVICES TECHNIQUES - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES ACTES D'ENGAGEMENT ET TOUS LES ACTES AFFERENTS AUX MARCHES DE TRAVAUX CONCERNANT LA TRANSFORMATION DE CUISINES TRADITIONNELLES EN SATELLITES DE RECHAUFFAGE AU GROUPE SCOLAIRE DU GUICHET (Lots n°01 à 11)

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acte d'engagement relatif à chaque lot et autorise le Maire à signer les onze actes d'engagement et tous actes afférents aux marchés de travaux suivants :

lot n°01 « Maçonnerie, démolition » avec la société E.R.T.P.I, domiciliée 14, rue Maryse Bastié - 91430 IGNY pour un montant global et forfaitaire de 125 636,93 euros TTC,

lot n°02 «Menuiserie bois » avec la société FERRINO, domiciliée Usine de Tremerolles – 91680 BRUYERES LE CHATEL pour un montant global et forfaitaire de 6 815,00 euros TTC,

lot n°03 « Serrurerie » avec la société BERNARD, domiciliée 9, impasse Boirac – ZAE Capnord 21000 DIJON pour un montant global et forfaitaire de 57 950,98 euros TTC,

lot n°04 « carrelage, faïence et revêtement de sols » avec la société BEDEL, domiciliée ZAC des Grands Godets – 450, rue Marcel Paul – 94500 CHAMPIGNY SUR MARNE pour un montant global et forfaitaire de 26 656,83 euros TTC,

lot n°05 « Revêtement de sols coulés » avec la société ETANDEX, domiciliée 32, rue Robert Thomas – 91400 SACLAY pour un montant global et forfaitaire de 14 184,34 euros TTC,

lot n°06 « Faux-plafonds » avec la société AUXILIAIRE DU BATIMENT, domiciliée 1, avenue Marx Dormoy – 93140 BONDY pour un montant global et forfaitaire de 17 929,24 euros TTC,

lot n°07 « Peinture » avec la société DUREAU, domiciliée 85, route nationale 7 – 91170 VIRY CHATILLON pour un montant global et forfaitaire de 22 953,63 euros TTC,

lot n°08 « Electricité courants forts » avec la société STPEE, domiciliée zone d'activité Courtaboeuf – 91942 LES ULIS CEDEX pour un montant global et forfaitaire de 95 038,85 euros TTC,

lot n°09 « Plomberie, chauffage, ventilation » avec la société SCHNEIDER, domiciliée 3, rue Pasteur – 91178 VIRY CHATILLON pour un montant global et forfaitaire de 92 191,03 euros TTC.

lot n°10 « Matériel de cuisine » avec la société IDEM CUISINES, domiciliée 6, villa Corse - 94430 CHENNEVIERES SUR MARNE pour un montant global et forfaitaire de 59 566,30 euros TTC,

lot n°11 « désamiantage » avec la société W.I.G France, domiciliée Z.I Croix d'Argent – 54200 TOUL pour un montant global et forfaitaire de 3 521,02 euros TTC.

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal pour l'année 2006, en section d'investissement.

2006-56 - SERVICES TECHNIQUES - CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UNE SALLE DE DANSE ET D'UN FOYER - ALLEE DE LA BOUVECHE - CESSION DE CONTRAT

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise la cession à M. METULESCO architecte D.F.A.B (domicilié 26 avenue du Président Wilson, 75116 Paris) du contrat de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'une salle de danse et d'un foyer pour l'accueil du public à la salle Jacques Tati, passé entre la Commune et l'agence SWANKE HAYDEN CONNELL ARCHITECTES, domiciliée 17 rue Campagne première - Bât B - 75014 Paris.

2006-57 - SERVICES TECHNIQUES - ACQUISITION DE VEHICULES FONCTIONNANT AU GAZ NATUREL VEHICULES - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à demander la participation financière :

- du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en lle de France (SIGEIF),
- de L'ADEME,
- de la Région Ile-de-France.
- du Département de l'Essonne,

de la Communauté d'Agglomération du plateau de Saclay

pour l'acquisition de trois véhicules utilitaires, une camionnette et un véhicule de nettoiement, fonctionnant au Gaz Naturel Véhicules.

- Autorise le Maire à signer tout document afférent à ces demandes de subventions.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-58 - SERVICES TECHNIQUES - ETUDE POUR UN PLAN DE GESTION ET D'AMENAGEMENT FORESTIER - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

- Autorise le Maire à solliciter l'Agence des espaces verts de la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne et la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour contribuer au financement d'une étude pour l'élaboration d'un plan décennal de gestion et d'aménagement forestier.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

2006-59 - SERVICES TECHNIQUES - AMENAGEMENT D'UN ESPACE NATUREL SENSIBLE POUR L'ACCUEIL DU PUBLIC - DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite de la part du Département de l'Essonne et de l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile-de-France, une subvention complémentaire pour l'achat de mobilier à la demande initiale formulée dans la délibération n° 2005-7 du 7 février 2005.
- Autorise le Maire à signer toute convention à intervenir et/ou tous documents afférents à cette demande de subvention.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-60 - SCOLAIRE - SEMAINE DE LA FAMILLE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à solliciter la participation financière du Conseil Général de l'Essonne, de la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale, de la Caisse d'Allocations Familiales, de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay dans le cadre de la Semaine de la Famille, du 8 au 14 mai 2006, sur le thème de la santé.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

2006-61 - SCOLAIRE - CONVENTION RELATIVE AU REMBOURSEMENT A LA COMMUNE D'ORSAY PAR LA COMMUNE DE VILLEBON-SUR-YVETTE DES FRAIS AFFERENTS A L'ACCUEIL DES ENFANTS VILLEBONNAIS DANS LES RESTAURANTS SCOLAIRES

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention avec la Commune de Villebon-sur-Yvette, relative au remboursement à la Commune d'Orsay par la Commune de Villebon-sur-Yvette des frais afférents à l'accueil des enfants villebonnais dans les restaurants scolaires.
- Dit que la présente convention est conclue pour l'année scolaire 2005/2006.
- Précise que la convention pourra être renouvelée tacitement chaque année scolaire sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec trois mois de préavis.
- Autorise le Maire à signer ladite convention.

SCOLAIRE - MODIFICATION DES TARIFS DU COMITE D'ENTRAIDE SOCIALE DE LA FACULTE D'ORSAY (CESFO)

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

2006-62 - SCOLAIRE - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN MARCHE DE FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE ET MUNICIPALE (ECOLES, AGENTS COMMUNAUX, PERSONNES AGEES, RECEPTIONS ET EVENEMENTS) - LOT N°4 «PRODUITS FRAIS ET REFRIGERES»

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à signer l'acte d'engagement et tous les actes afférents au marché à bons de commande relatif au lot n°4 « Produits frais et réfrigérés » dont le montant annuel est compris entre un seuil minimum de 10 000 euros TTC et un seuil maximum de 40 000 euros TTC, avec la société DISVAL, domiciliée 47, rue du Clos Renard - 45110 CHATEAUNEUF SUR LOIRE.
- Dit que les crédits nécessaires à l'exécution de ce marché de fournitures sont inscrits au budget communal pour l'année 2006, à la section de fonctionnement.

2006-63 - JEUNESSE - OPERATION «SAC ADOS» - DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le projet « Sac Ados » Essonne pour permettre aux jeunes essonniens de concevoir et de vivre un projet de vacances autonomes en bénéficiant d'une aide financière et méthodologique,
- Autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'opération « Sac Ados », et à signer tout acte afférent à cette demande,
- Décide que le service jeunesse accompagnera les jeunes Orcéens de 18 à 20 ans, dans l'élaboration des projets pour les départs de l'été 2006.

2006-64 - CULTURE - REGLEMENT INTERIEUR BIBLIOTHEQUES - DISCOTHEQUE

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve, d'une part, le règlement intérieur des bibliothèques et discothèque de la Commune d'Orsay (bibliothèque et discothèque du Centre, bibliothèque du Guichet et bibliothèque de Mondétour), et d'autre part, autorise le Maire à le signer.

2006-65 - CULTURE - LES ARTS DANS LA RUE - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise, le Maire à demander une subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Général de l'Essonne pour une exposition de photographies, de sculptures, de peintures, de fresques et de poèmes...dans les rues de la ville intitulée «Les Arts dans la Rue » du 26 avril au 4 mai 2006.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-66 - CULTURE - LES SCIENCES DANS LA RUE - DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général de l'Essonne pour l'organisation d'une animation scientifique sur tout le mois d'octobre 2006 intitulée «Les Sciences dans la rue».
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-67 - CULTURE - LA FETE DE LA SCIENCE 2006 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise le Maire à demander une subvention auprès de la Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DDRT), du Conseil Général de l'Essonne et de la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay (CAPS) pour l'organisation d'une manifestation d'envergure nationale, la Fête de la Science, du 9 au 15 octobre 2006.
- Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.
- Dit que les recettes correspondantes seront affectées au budget de la Commune.

2006-68 - MOTION - OPERATION D'URBANISME D'INTERET NATIONAL

Le Conseil municipal, par 27 voix pour, 6 abstentions (Mmes Parcollet, Foucher, M. Pilato, Mme Gutnic, MM. Dormont, Darvenne):

- Propose aux services de l'Etat de prendre en considération l'ensemble des réflexions communales et associatives, seules capables d'appréhender les réalités environnementales locales.
- Se prononce contre toute surdensification urbaine sur le Plateau de Saclay.
- Encourage les efforts institutionnels pour rendre notre territoire plus accessible et mieux desservi en transports collectifs.
- Demande que la valorisation de notre territoire (combinant espaces naturels, espaces agricoles et espaces construits) se réalise dans le cadre d'une démarche de développement durable et d'un maintien de l'agriculture.

La séance est	levée à 23 heures 25.
	Orsay, le
	Le Maire,
	Marie-Hélène AUBRY.